



LE DEVOIR

Course au leadership du PLC

Martin Cauchon au bord de l'abandon

La machine Stronach
tourne à fond au Québec

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La course au leadership du Parti libéral du Canada se précise en coulisse alors que certains candidats ont déjà des machines politiques à l'œuvre et que d'autres prétendants de premier plan pourraient bientôt annoncer leur désistement. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, l'ancienne ministre et transfuge Belinda Stronach dispose à l'heure actuelle d'une des organisations les plus avancées au Québec, et ce, notamment parce que le candidat-vedette Martin Cauchon aurait finalement décidé de ne pas briguer la direction du parti.



Martin Cauchon



Belinda Stronach

L'ancien ministre de la Justice sous Jean Chrétien a passé les 18 derniers mois à bâtir un réseau de contacts d'un bout à l'autre du pays dans le but de participer à une éventuelle course au leadership. Mais voilà, au sein de la députation libérale du Québec et parmi les organisateurs chevronnés de la province, plus personne ne croit que Martin Cauchon sera sur les rangs.

Le principal intéressé a soutenu au *Devoir* hier qu'il réfléchit toujours à son avenir, mais plusieurs sources dans son entourage signalent que son retrait n'est qu'une question de temps.

VOIR PAGE A 8: CAUCHON

ENVIRONNEMENT

Mulcair victime de son bilan et de sa pugnacité

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Thomas Mulcair n'a pas perdu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) parce qu'il n'avait plus l'appui du milieu environnemental, comme l'ont soufflé à l'unisson les « spinners du bunker » après le remaniement ministériel de lundi. Il a plutôt payé le prix de politiques entérinées par le gouvernement mais qui, à la longue, ont irrité de plus en plus de collègues des ministères à vocation économique et de lobbyistes bien branchés dans l'entourage du premier ministre Charest.



Thomas Mulcair

Un fonctionnaire du Conseil exécutif, le ministère du premier ministre, résumait de façon informelle au *Devoir* la saga Mulcair des derniers jours avec un œil critique, voire cynique. En substance, dit-il, le ministre de l'Environnement est d'entrée de jeu le gardien de but environnemental du gouvernement. On veut évidemment que son image soit parfaite parce que l'environnement est un dossier prioritaire dans l'opinion, ce qui exige un ministre fort.

« Mais dans les faits, au fur et à mesure qu'ils s'attaquent à leurs dossiers, ses collègues ou de gros joueurs de l'économie en viennent tour à tour à lui suggérer de laisser passer une ou deux rondelles, poursuit la même source. S'il refuse, il se fait des ennemis mortels. »

VOIR PAGE A 8: MULCAIR

■ Lire autre texte en page A 3

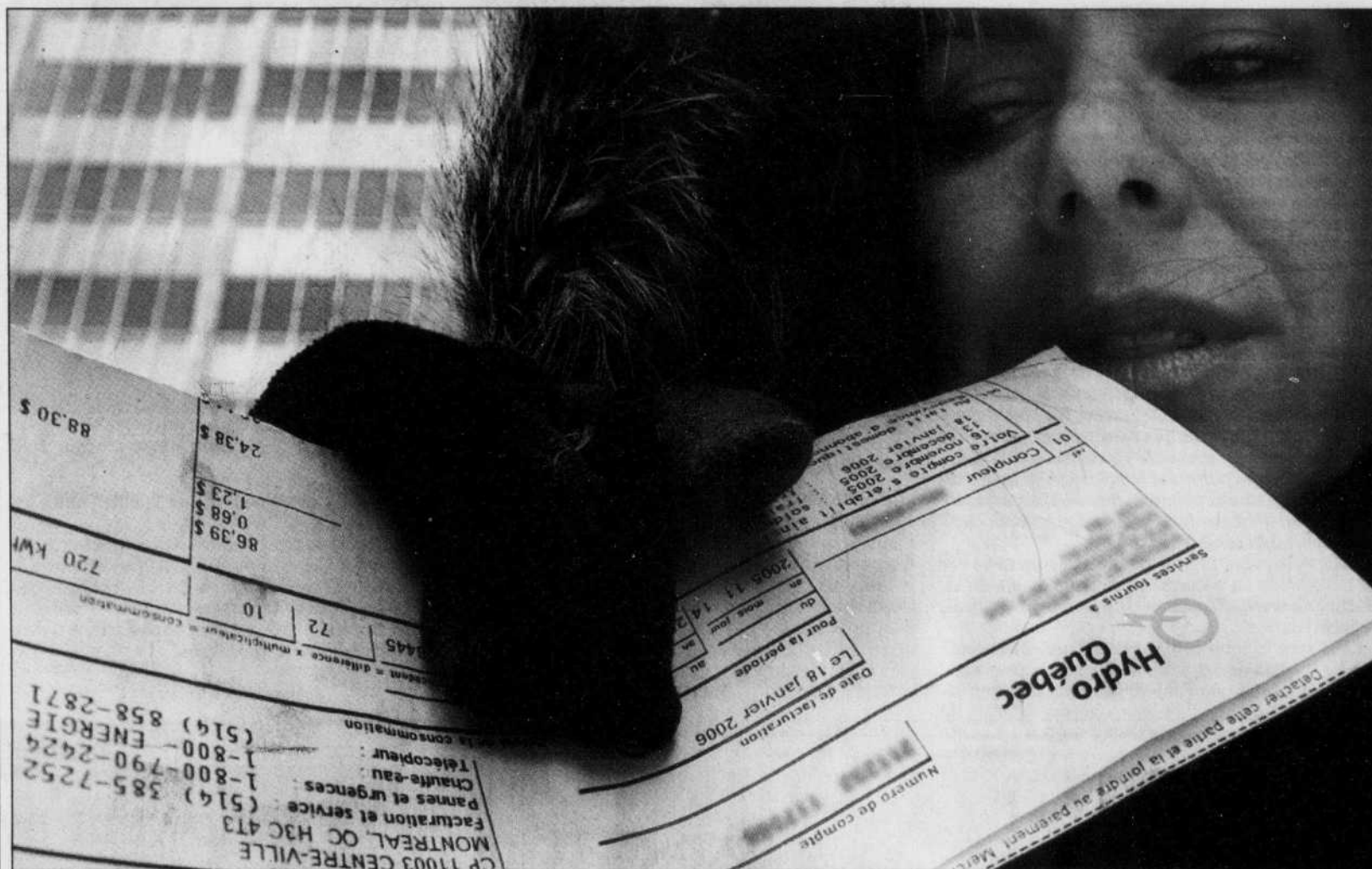
■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6

INDEX

Annonces.....	C7	Éditorial.....	A6
Avis publics..	B2	Idées.....	A7
Bourse.....	C2	Météo.....	C8
Carrières.....	C6	Monde.....	B1
Culture.....	B6	Mots croisés..	C7
Décès.....	C7	Sudoku.....	C8
Économie.....	C1	Télévision.....	B5

Choc électrique

La Régie autorise une hausse de tarifs de 5,3 % à partir du 1^{er} avril, la première d'une série



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les abonnés d'Hydro-Québec verront leur facture d'électricité augmenter le mois prochain à la suite de la décision de la Régie de l'énergie.

CLAUDE TURCOTTE
ROBERT DUTRISAC

La Régie de l'énergie a décidé d'une augmentation moyenne de 5,3 % des tarifs d'électricité au Québec le 1^{er} avril prochain. Cela représente une hausse tarifaire moyenne de 4,95 \$ par mois pour la clientèle domestique et de 8,31 \$ pour une maison unifamiliale chauffée à l'électricité. La Régie a complètement écarté la suggestion d'un étalement des coûts qui, à son avis, fausserait le signal de prix puisque 75 % de l'augmentation tarifaire demandée est liée à l'acquisi-

tion sur les marchés d'électricité postpatrimoniale, dont le prix peut être trois fois plus élevé que celui du bloc patrimonial.

Or, en faisant sauter l'option de l'étalement, la Régie devra bientôt envisager des demandes de hausses de tarifs de 12,2 % en 2007 et de 5,8 % et moins de 2008 à 2011, lesquelles seront suivies de baisses entre 2012 et 2014. Ces prévisions tarifaires jusqu'en 2014 sont celles du distributeur, qui en avait fait part à la Régie en soumettant une proposition d'étalement pour éviter « un choc tarifaire ». Le distributeur suggérerait une augmentation de tarifs de 3 %

par année pendant huit ans, avec une accumulation de 868 millions en frais d'intérêt qui allaient être payés par les abonnés d'Hydro-Québec.

Cette perspective d'importantes augmentations des tarifs d'électricité pour les prochaines années prend inévitablement une dimension politique dangereusement explosive pour le gouvernement Charest, qui cherche

VOIR PAGE A 8: CHOC

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le cinéaste Eugene Jarecki, auteur du documentaire *Why We Fight*.

Pourquoi les États-Unis font-ils la guerre?

En 1961, le président Dwight Eisenhower prononce un discours d'adieu dans lequel, à la surprise générale, il fait une mise en garde contre l'influence croissante du « complexe militaro-industriel ». L'expression n'existait pas, il vient de l'inventer. Le danger est tel, déclare-t-il, que l'establishment militaire risque de saper les fondements mêmes de la démocratie américaine. Quarante-cinq ans plus tard, le jeune cinéaste Eugene Jarecki revisite ces propos dans un documentaire qui fait du bruit — *Why We Fight* —, tourné à l'ombre de l'actualité irakienne.

GUY TAILLEFER

L'un des « personnages principaux » de *Why We Fight* s'appelle Wilton Sekzer, policier à la retraite de New York. Vétéran du Vietnam, il a perdu son fils Jason dans les attentats commis au World Trade Center, le 11 septembre 2001. Lui vient l'idée, en bon patriote qui fait confiance à son président et appuie la guerre d'Irak, de faire inscrire sur un missile qui sera largué sur Bagdad les mots suivants: « In Loving Memory of Jason Sekzer ». L'armée acquiesce.

Plusieurs mois plus tard, M. Sekzer entend à la télé George W. Bush nier avoir jamais établi un lien entre Saddam Hussein et le 11 septembre — et croule d'incrédulité. « Le gouvernement a exploité mon sens patriotique et mon désir de vengeance pour ce qu'on avait fait à mon fils, affirme-t-il. J'aurais été prêt à croire n'importe quoi. »

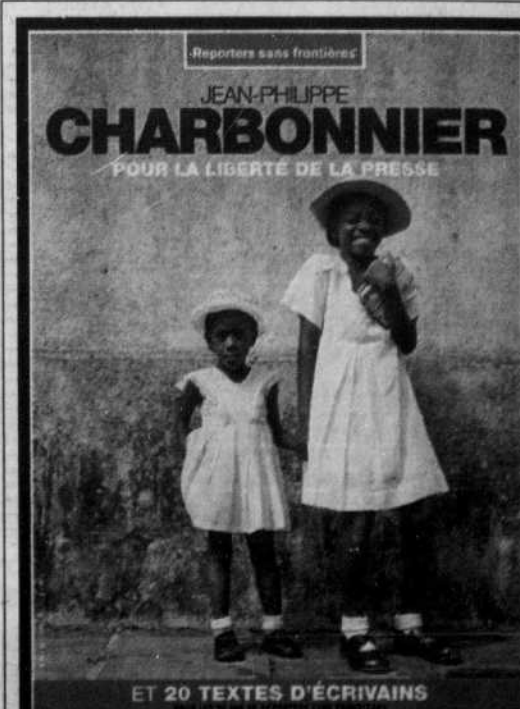
Quatre ans après le 11 septembre 2001, Wilton Sekzer illustre les doutes et le sentiment de duperie qui torturent nombre d'Américains au vu de l'aventure irakienne et des conditions dans lesquelles l'administration

VOIR PAGE A 8: GUERRE

ÉCONOMIE

Intrawest cherche un partenaire ou un acheteur

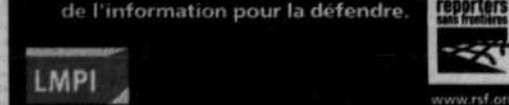
■ À lire en page C 1



En achetant le nouvel album de photographies de Reporters sans frontières, vous nous aidez à défendre les journalistes emprisonnés pour avoir simplement fait leur métier.

EN VENTE MAINTENANT - 12,75 \$

N'attendez pas qu'on vous prive de l'information pour la défendre.



• LES ACTUALITÉS •

Gomery - L'enquête

Neil Finkelstein, un procureur trop mou avec Chrétien et Martin

Les coulisses de la commission Gomery racontées par son porte-parole

ROLLANDE PARENT

Dans son livre *Gomery - L'enquête*, François Perreault, porte-parole de la commission Gomery, s'emploie à démontrer le rôle ambigu joué par M^r Neil Finkelstein à l'égard de l'ancien premier ministre Chrétien.

Il raconte aussi la façon dont Finkelstein a mené, tout en douceur, l'interrogatoire du premier ministre d'alors, Paul Martin, permettant à ce dernier de s'en tirer indemne.

M^r Finkelstein était le maître d'œuvre des travaux menés par le commissaire Gomery à Ottawa, l'un de ses plus proches collaborateurs, en fait l'équivalent de M^r Bernard Roy à Montréal.

«Pendant le témoignage de l'ex-premier ministre Chrétien, fait inusité, Neil assista à un interrogatoire en chef qu'il ne dirigeait pas. Il n'alla pas s'asseoir à la table des procureurs de la commission, préférant l'anonymat des arrières-bancs. Et lorsque Jean Chrétien quitta la salle d'audiences, Neil s'élança vers lui pour lui serrer la main. Un geste de pure courtoisie, n'eût été de la circonstance», peut-on lire.

Lors d'une réunion des procureurs de la commission tenue le lendemain, M^r Finkelstein ne semblait pas «percevoir l'odieuse de la scène ni les préoccupations de ses collègues», rapporte l'auteur, qui estime que l'avocat s'est réfugié dans l'angélisme et la compassion en soutenant qu'il n'y avait devant la commission ni accusé ni condamné et qu'il avait tout simplement voulu faire preuve de respect à l'égard d'un «ancien premier ministre qui s'était prêté à un jeu bien difficile».

Mais le commissaire Gomery ne s'y est pas laissé prendre, évalue M. Perreault, en donnant cet avertissement à M^r Finkelstein qui s'appretait à interroger Paul Martin: «Je n'ai jamais exigé de mes procureurs qu'ils me fassent part de leurs questions, de leurs stratégies d'interrogatoire, et je ne le ferai pas plus aujourd'hui. Je sais par ailleurs que tu as partagé un nombre considérable d'heures avec le premier ministre [Paul Martin], pour préparer son témoignage. Je m'attends donc à des questions pointues, loin de toute complaisance, allant droit aux faits, et qui ne permettent aucune échappée à la vérité.»

Malgré les sept heures d'entrevues menées par M^r Finkelstein en préparation au témoignage de M. Martin, «le match Finkelstein-Martin n'a pas eu lieu», a conclu l'auteur.

C'est avec le sentiment général d'une finale ratée que les médias déçus titraient à peu près tous de la même façon, soit que Paul Martin avait passé en re-



Le commissaire John Gomery signant une copie de son rapport à l'intention du procureur Neil Finkelstein.

JONATHAN HAYWARD PRESSE CANADIENNE

vue l'actualité économique mondiale et en avait fait son alibi. Il était selon lui trop occupé ailleurs comme ministre des Finances pour s'être mêlé de commandites, résume François Perreault.

François Perreault rapporte que M^r Finkelstein, toujours lui, a plaidé auprès du commissaire Gomery pour qu'il accorde un droit de réplique à Jean Chrétien à la suite des témoignages démontrant les stratégies et les mesures adoptées pour le Québec et plus particulièrement les fonds prélevés dans la Réserve

pour l'unité nationale pour mener la lutte contre les souverainistes.

Il obtint gain de cause. La voie était ainsi ouverte aux déclarations de Jean Chrétien, qui attaqua verbalement le commissaire Gomery. François Perreault indique que M^r Finkelstein lui avait alors laissé entendre qu'il avait lu à l'avance les propos que l'ex-premier ministre devraient tenir devant la commission.

Presse canadienne

ALBERTA

Les médecins pourront œuvrer au privé et au public

BOB WEBER

Edmonton — L'Alberta confirme son intention de procéder à une réforme du système de soins de santé qui ouvrirait la porte à l'assurance privée, permettrait à des patients de payer pour avoir accès plus rapidement à certaines chirurgies, comme une chirurgie de la hanche ou du genou, et autoriserait les médecins à pratiquer à la fois dans le système privé et dans le système public de santé.

«Nous sommes à la recherche d'un moyen terme qui permette de maintenir un système public solide et protégé grâce à un nombre suffisant de médecins», a déclaré le ministre de la Santé, Iris Evans, en déposant le projet de «Troisième voie» du premier ministre Ralph Klein.

«Vous pouvez bien dire que c'est à deux vitesses, mais ce n'est pas différent de ce qui se passe au Québec. Ce n'est pas différent de ce qui se passe partout où il y a des cliniques privées», a dit Mme Evans. Les gens font leurs propres choix. Précisons cependant que les médecins québécois ne sont pas autorisés à faire des allers et retours entre les systèmes public et privé; ils doivent choisir l'un ou l'autre.

Les partisans du régime public ont souvent prévenu que le fait de permettre aux médecins de travailler des deux côtés de la clôture entraîne éventuellement un déplacement des ressources vers la pratique médicale à but lucratif, drainant le système public de ses professionnels et lui laissant le fardeau des opérations plus risquées et plus coûteuses.

Mais, dans un document de politique rendu public hier, le gouvernement Klein soutient que les changements proposés réduiront le temps d'attente global.

«En autorisant à la fois les secteurs public et privé à offrir des services améliorés et un accès plus rapide [...] pour un coût approprié, on pourra parvenir à une flexibilité accrue et à une réduction des listes d'attente», peut-on lire dans le document.

Mais en s'adressant aux journalistes, la ministre Evans a reconnu que ce ne serait pas nécessairement le cas. «En elle-même, cette mesure n'aidera peut-être pas le secteur public [...] mais c'est le travail que nous faisons dans le secteur public qui aidera. Cela offrira des options de rechange pour les gens qui ont les moyens de payer pour ces services.»

Mme Evans a indiqué que les allers-retours des médecins entre les institutions publiques et le secteur privé de la santé seraient réglementés. Ils pourraient, par exemple, devoir consacrer un certain nombre d'heures au secteur public avant d'être autorisé à travailler pour le privé.

Presse canadienne

Déséquilibre fiscal

L'Ontario veut avoir une voix plus forte que les autres provinces

KEITH LESLIE

Toronto — La province où vivent 40 % des Canadiens mérite, plus que les autres, d'avoir voix au chapitre dans le débat sur «l'architecture» financière du pays, affirme le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, qui a renouvelé hier son appel à la tenue d'une commission royale d'enquête sur le déséquilibre fiscal.

M. McGuinty a dit avoir évoqué pour la première fois l'idée d'une commission royale au cours d'un dîner des premiers ministres à Ottawa, vendredi der-

nier. Il a noté que le premier ministre canadien Stephen Harper lui avait rapidement souligné que son idée ne suscitait guère d'enthousiasme chez les autres premiers ministres.

«Je lui ai rappelé que j'avais l'appui de 40 % des Canadiens», a-t-il déclaré hier.

Le premier ministre ontarien a indiqué avoir soulevé la question à nouveau après le dîner, en tête-à-tête avec son homologue fédéral, en disant que la proposition ontarienne méritait d'être étudiée en dépit des objections des autres premiers ministres provinciaux. «Bien que j'aie le plus grand res-

pect pour tous mes collègues, je ne veux pas que le premier ministre Harper perde de vue que notre contribution est importante.»

Prié de dire s'il croyait que l'Ontario est «plus égale» que les autres provinces, M. McGuinty a répondu, en riant, que les Ontariens sont «davantage 40 % que les autres».

Le temps manque

Selon lui, les premiers ministres fédéral, des provinces et des territoires n'ont pas le temps de faire ce qu'il faudrait pour examiner et réorganiser ce qu'il appelle «l'architecture fiscale» du Canada, parce que lorsqu'ils se rencontrent, ils mettent naturellement l'accent sur les problèmes immédiats. M. McGuinty a ajouté qu'il espère rencontrer à nouveau M. Harper pour discuter plus à fond de la nécessité d'une commission royale.

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, M. Harper a promis de s'attaquer au dossier du déséquilibre fiscal entre les divers paliers de gouvernement, et la semaine dernière, il a fait savoir aux premiers ministres que cette question constitue une priorité pour son gouvernement.

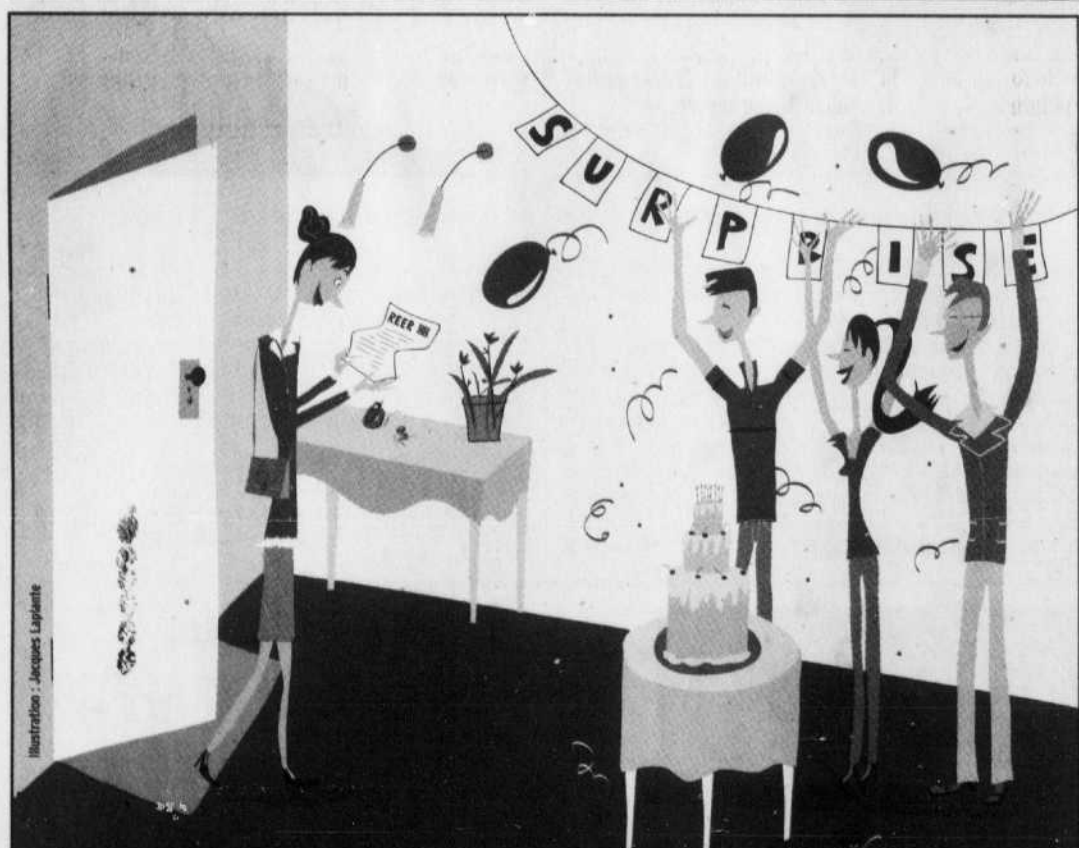
L'Ontario déplore depuis des années l'écart, qu'elle chiffre à 23 milliards de dollars par année, entre ce que la province envoie à Ottawa en impôt et taxes, et ce qu'elle reçoit en services fédéraux.

Presse canadienne

EN BREF

La SAAQ garde son scénario

La Société de l'assurance automobile du Québec soumettra ses propositions de hausse de tarifs à des consultations publiques, bien que le ministre des Transports, Michel Després, ne voyait pas, cette semaine, l'urgence d'agir rapidement. La SAAQ a rappelé dans un communiqué hier qu'elle a la responsabilité de rétablir d'ici 2015 l'équilibre budgétaire du régime. Au 31 décembre 2004, le taux de capitalisation du régime n'était que de 92 %, ce qui veut dire que depuis lors, pour chaque dollar devant être versé aux victimes de la route, seulement 92 ¢ sont en réserve dans le Fonds d'assurance. — PC



LES REER D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC VONT VOUS SURPRENDRE

PLUS ACCESSIBLES QUE VOUS NE LE PENSEZ

BONI DE

1%

- Achat à partir de 100 \$
- Aucuns frais de gestion et d'administration
- Remboursement des frais de transfert pour tout montant de 1 000 \$ et plus transféré dans l'un de nos comptes enregistrés, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 5 % de la somme transférée (maximum de 125 \$)

la première année pour les nouveaux fonds REER*

Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations boursières

1 800 463-5229

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour en savoir plus sur nos produits, visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec

*Pour les Obligations boursières, le boni de 1 % est applicable sur le capital investi.

Albert CHURCHILL

ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE FOR ADVANCED LEARNERS

176 pages - 16,70 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

UNE ENVELOPPE CLASSIQUE...

BROADWAY

65 RENÉ LÉVESQUE EST

Unités disponibles immédiatement :

- Studio 145,000
- 1 c.c. + bureau 175,000
- 1 c.c. + bureau & terrasse 255,000
- 4 c.c. + terrasse 465,000
- Penthouse 510,000

Mise en nomination 2005 projet multifamilial de l'année, catégorie recyclage d'immeuble, garantie ACQ

Apploft CONDOS

www.loft.ca (514) 287-0707
Bureau de vente : Mar. - Dim. 12 - 5pm

... UN INTERIEUR ECLATE!

POLITIQUE



PERSPECTIVES

Même objectif

Les derniers mois du règne libéral à Ottawa avaient donné l'impression que le Tout-Québec politique ne voulait plus rien savoir des troupes de Paul Martin. Les ministres du gouvernement Charest sortaient publiquement les uns après les autres pour dénoncer l'intransigence de leurs homologues alors que, dans la capitale fédérale, le Bloc québécois n'en pouvait plus d'attendre le déclenchement des élections. Un scrutin plus tard, souverainistes et fédéralistes sont de nouveau dans le même camp, mais cette fois-ci pour appuyer le gouvernement Harper.

Le 15 février dernier, le premier ministre Jean Charest est sorti tellement emballé de sa rencontre avec Stephen Harper qu'il a soutenu aux journalistes de la tribune parlementaire de Québec que les conservateurs sont en faveur du protocole de Kyoto et qu'ils entendent respecter les objectifs de cet accord international.

Il faut toutefois mettre cette déclaration sur le compte de l'euphorie du moment puisque tous ceux qui suivent le moindre de la politique fédérale connaissent les réticences du nouveau premier ministre du Canada envers Kyoto. Et M. Charest, qui a déjà siégé aux Communes non loin de Stephen Harper, n'a certainement pas arrêté de prendre des nouvelles de la capitale fédérale.

A sa défense, on imagine sans peine la joie d'avoir de bonnes nouvelles à annoncer lorsque les tempêtes se multiplient, comme c'est le cas à Québec. Déséquilibre fiscal, place du Québec sur la scène internationale, période de transition pour les garderies, éducation postsecondaire, délais d'attente dans le système de soins de santé: la liste des ouvertures de Stephen Harper envers le Québec est si longue qu'on comprend M. Charest d'avoir ajouté Kyoto par mégarde et de s'être laissé emporter.

N'empêche que cet épisode témoigne à merveille de l'espoir que le gouvernement Charest entretient envers Stephen Harper. Cet espoir est si grand qu'il traîne avec lui les chances de réélection des libéraux provinciaux. Si les conservateurs livrent la marchandise promise, Jean Charest a encore une chance d'être premier ministre dans deux ans... et Stephen Harper d'être réélu de façon majoritaire grâce au Québec.

Harper est condamné à remporter son pari envers la province s'il veut passer de la minorité à la majorité. Et pour ce faire, il a besoin de Jean Charest. Leurs deux destins sont intimement liés. Si le premier ministre fédéral réussit à brandir l'affaiblissement du mouvement souverainiste comme trophée pour justifier d'en avoir donné autant à la province, il aura accompli un tour de force. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que les deux hommes se rencontreront pour une troisième fois en moins de deux mois, cette fois à Québec, dans environ deux semaines. Mieux vaut planifier avec soin cette stratégie.

Si on en croit le dernier coup de sonde, cette tactique semble d'ailleurs fonctionner assez bien puisque le Parti conservateur aurait gagné du terrain au Québec en matière d'intentions de vote. De 25 % aux dernières élections, les troupes de Stephen Harper seraient rendues à 31 %, selon un sondage Strategic Counsel réalisé pour le *Globe and Mail* entre le 16 et le 19 février. La marge d'erreur de 3,1 % au niveau national est évidemment plus élevée lorsqu'il est question des chiffres par province, mais l'augmentation est tout de même prononcée.

Le même sondage donne également une bonne indication des raisons qui motivent la stratégie du Québec québécois, qui entend garder le gouvernement minoritaire de Stephen Harper en vie au moins pour les sept à huit prochains mois. Or l'enquête d'opinion révèle que la plupart des gains conservateurs au Québec se font au détriment du Bloc, qui passe de 42 à 37 % dans les intentions de vote en un mois.

Rien d'alarmant, mais le Bloc est assez honnête et suffisamment responsable pour reconnaître que le bateau a besoin de réparations avant de reprendre la mer électorale. La formation souverainiste a sérieusement pris l'eau dans la région de Québec alors que, dans plusieurs autres comtés, les conservateurs n'ont pas fini très loin derrière.

Plus important encore, les conservateurs ont promis au Québec de réaliser ce que le Bloc exige depuis des années. Comment justifier qu'on précipite des élections alors que des demandes sont en voie de réalisation? Et dans le cas contraire, il faut au moins laisser le temps à Stephen Harper de mettre les pieds dans les plats.

Il est également vrai que les Canadiens n'en peuvent plus d'aller aux urnes et que le parti qui lancera le pays sur le chemin électoral sans raison hautement valable en paiera le prix fort. «Les citoyens viennent de vivre une période de 18 mois entre deux élections et je ne pense pas qu'ils souhaitent avoir des élections dans les sept ou huit mois qui vont suivre», a d'ailleurs soutenu le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier.

Il s'agit d'une sage réflexion que les libéraux fédéraux devraient d'ailleurs méditer, eux qui semblent encore être chevillés à l'arrogance qui leur a coûté les élections de janvier. Le leader intérimaire du Parti libéral, Bill Graham, a soutenu que son parti est prêt pour la guerre et que c'est aux autres formations de garder Stephen Harper en vie. «Ce sont eux qui ont créé le gouvernement Harper. Ce sont eux qui devront le soutenir», a affirmé M. Graham. L'art de dire n'importe quoi.

À l'automne 2004, tout juste avant la première rentrée parlementaire après les élections, le chef de l'opposition à l'époque, Stephen Harper, avait fait une déclaration similaire lors d'une entrevue au *Devoir*. Or, dès la première vraie occasion de renverser le gouvernement libéral, lors du budget de février 2005, le Parti conservateur était sagement rentré dans le rang.

Bill Graham a fait le même type de commentaire, mais en omettant quelques petits détails: d'abord, Harper était bien en selle à cette époque tandis que le PLC se cherche un chef en ce moment. Ensuite, les conservateurs avaient encore de l'argent dans leurs coffres, ce qui est loin d'être le cas des libéraux aujourd'hui.

Avant de faire le matamore, Bill Graham ferait bien de prendre exemple sur Jean Charest et Gilles Duceppe. Si les deux frères ennemis du Québec ont compris que leurs propres intérêts commandent d'appuyer le même homme pour un certain temps, le Parti libéral peut certainement en faire autant.

acastonguay@ledevoir.com

Les libéraux combattent la diminution de la TPS

Le PLC refuse toutefois de dire s'il est prêt à renverser le gouvernement

Ottawa — Pendant toute la campagne électorale, les libéraux ont décrié la promesse de Stephen Harper d'abaisser la TPS et, de leurs banquettes de l'opposition, ils avertissent maintenant le premier ministre qu'il ne pourra concrétiser sa promesse sans livrer une chaude lutte.

La réduction de la taxe sur les produits et services de 7 à 6 % dès la première année au pouvoir se trouve dans les cinq priorités énoncées par le gouvernement Harper. S'il veut respecter sa parole, le premier ministre devra s'assurer que la réduction de 1 % de la taxe si détestée par les contribuables soit inscrite au premier budget conservateur, prévu d'ici les prochaines semaines.

Hier, le critique libéral en matière de finances, John McCallum, a cependant averti les conservateurs que les libéraux n'ont pas l'intention de leur faire la vie facile sur cette question.

«Nous allons combattre les conservateurs sur cette question avec beaucoup d'enthousiasme et de vigueur parce que nous croyons que notre programme de réductions d'impôt est supérieur»

— John McCallum

Les libéraux, dans leur programme électoral, promettaient la mise en œuvre de la série d'allègements fiscaux annoncés, l'automne dernier, lors de la mise à jour économique de l'ancien ministre des Finances, Ralph Goodale.

Dans tout le débat suscité par les promesses fiscales des deux grands partis, les experts ont en majorité conclu que l'équipe de Paul Martin offrirait la meilleure option si l'on tenait compte de l'équité et des impacts sur la productivité.

Mais ces concepts ont peu joué dans la balance des électeurs, pour qui la TPS demeure toujours



ANDY CLARK REUTERS

la taxe impopulaire introduite dans les années 1980.

Hier, M. McCallum n'a pas voulu aller jusqu'à dire que les libéraux pourraient voter contre la promesse de réduction de la TPS, même si cela équivaut à renverser le gouvernement minoritaire.

«Tout dépend de ce qui sera soumis au vote», a répété l'ancien ministre et économiste de formation. Le chef de l'opposition officielle, Bill Graham, a pour sa part souligné que les libéraux seront une «opposition efficace» et qu'ils ne feront pas la vie facile aux conservateurs.

M. McCallum n'a pas voulu, non plus, être trop alarmiste quant aux impacts sur les finances publiques de toutes les promesses des conservateurs.

«Je ne dis pas qu'ils iront en déficit, a indiqué M. McCallum. Mais la question qu'il faut poser, c'est quel sera le coût de ne pas créer de déficit. La marge de manœuvre n'est pas large, et il y a toutes sortes de pressions.»

La semaine dernière, le nouveau ministre des Finances, Jim Flaherty, déclarait qu'il avait jeté

un œil aux livres du gouvernement et se disait confiant de pouvoir agir de façon responsable sur le plan financier.

«On peut se permettre sans aucun doute la réduction de la TPS», mentionnait le ministre Flaherty.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs avaient évalué que leur promesse de réduire la TPS coûterait au Trésor public 4,5 milliards par année.

Outre la TPS, les libéraux ont déjà indiqué que leur autre grande bataille sera celle du programme national de garderies. M. Harper a avisé officiellement les provinces, par écrit, de son intention de mettre fin au financement des programmes provinciaux en mars 2007.

Le gouvernement conservateur prévoit remplacer les ententes entre Ottawa et les provinces par une allocation annuelle de 1200 \$ aux parents d'enfants d'âge préscolaire. Les libéraux s'y opposent. «Nous espérons que les deux autres partis d'opposition nous appuieront dans cette bataille», a affirmé M. Graham, hier.

Presse canadienne

Réactions au départ de Mulcair

Charest ne supporte pas la dissension, croit l'opposition

ROBERT DUTRISAC
KATHLEEN LÉVESQUE

Le premier ministre Jean Charest tolère difficilement la présence de fortes têtes au sein de son cabinet. C'est ce que décodent les partis d'opposition du miniremaniement ministériel de lundi, qui a entraîné le départ de Thomas Mulcair.

Tant du côté du Parti québécois (PQ) que de celui de l'Action démocratique du Québec (ADQ), on estime que les changements apportés à la composition du conseil des ministres ne fleurissent pas la vivacité mais plutôt l'intrigue et l'improvisation d'un gouvernement contraint par les situations de crise qui se multiplient. «Je vois un gouvernement en panne d'imagination, qui n'ajoute aucune idée neuve», a dit constater hier le chef péquiste, André Boisclair. Ce n'est «certainement pas un remaniement qui était digne de redonner confiance quand un gouvernement est en panne», a affirmé pour sa part le chef de l'ADQ, Mario Dumont.

Pourtant, M. Charest disposait de tout le temps nécessaire pour planifier son remaniement, a fait valoir M. Dumont. «On a un remaniement qui arrive néanmoins dans la plus totale improvisation. Et on a l'impression qu'avec Jean Charest, même les gestes les plus solennels, ceux qui requièrent la plus grande planification, finissent toujours par avoir l'air de quelqu'un qui sort ses meubles pendant un incendie», a-t-il dit.

Le remaniement de lundi devait permettre au nouveau député Raymond Bachand de faire son entrée au cabinet. Or les projecteurs se sont surtout tournés vers le grand absent, soit Thomas Mulcair, qui a été délogé de ses fonctions de ministre de l'Environnement. C'est Claude Béchard, jusque-là ministre du Développement économique, qui prend sa relève. M. Boisclair s'étonne que Jean Charest réussisse ainsi à «transformer en crise» ces changements.

«En dehors de la religion et du bréviaire que plaide M. Charest, il n'y a pas de place dans ce gouvernement pour la discussion. [...] On s'aperçoit que la règle qui prévaut à Québec, c'est la règle du croit ou meurt», a indiqué le chef du PQ.

À Québec, le chef adéquate a également souligné la propension de Jean Charest à «faire rouler des têtes» à chacun des remaniements auxquels il procède sans pour autant expliquer pourquoi les ministres déçus n'ont pas bien fait leur travail. Avec ce miniremaniement, Jean Charest a d'ailleurs affaibli son gouvernement plutôt que de le renforcer, estime-t-il.

Autres réactions

Du côté du nouveau parti Québec solidaire, on a surtout profité de l'occasion pour exiger que le nouveau ministre de l'Environnement mette en place une véritable politique de développement durable et renonce au prolongement de l'autoroute 25 et aux projets de minicentrales hydroélectriques sur les rivières et les ports méthaniers prévus dans le Bas-Saint-Laurent.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a eu une réaction plutôt favorable aux ajustements du gouvernement Charest. L'arrivée de M. Bachand au ministère stratégique du Développement économique réjouit la Chambre, qui souligne «l'expérience et le savoir-faire» de l'homme. M. Bachand et la nomination de M. Béchard à l'Environnement «laissent entrevoir de belles perspectives pour la région métropolitaine», estime-t-on.

Le Devoir

**Francis PARMENTIER
Jean PANNETON**
JOURNAL DE RINGUET

Ringuet, avec ce journal, aura arraché ce «masque» auquel il tenait tant de son vivant.

352 pages - 23,75\$

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

L'EXPÉRIENCE DE LA RÉNOVATION...

**Le sur mesure
Apploft**

Apploft vous offre dans tous ses projets des espaces ajustés sur mesure et une grande souplesse d'aménagement, vous permettant de personnaliser les matériaux de finition et de repositionner certaines divisions pour créer des unités uniques et parfaitement adaptées à vos besoins.

Subvention

Certaines unités admissibles au programme de subvention à l'achat de la ville de Montréal sont encore disponibles.

TPS

Suite à l'annonce d'une prochaine réduction de 2% de la TPS, nous vous offrons immédiatement cette réduction directement sur le prix de vente de nos unités disponibles pour occupation immédiate au Ste-Hélène et au Broadway. Cette offre est valide jusqu'au 15 mars 2006.

www.apploft.com
www.loft.ca
www.technoloft.com

(514) 396-6463
(514) 287-0707

...DES IDÉES NOUVELLES.

ROLEX
Submariner
Acier et or jaune 18 carats

**Bijouterie
Gambard**
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Loi 142

MONTRÉAL

Des étudiants craignent de s'être fait voler leur droit de grève

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Contrairement à ce que certains collègues auraient compris, la loi 142, qui a décrété les conditions de travail des employés du secteur public en décembre dernier, ne restreint pas le droit de manifester des associations étudiantes.

Cette crainte, qui a fait bondir hier des représentants de groupes étudiants, fait suite à «une interprétation erronée de certaines administrations de cégeps», a indiqué hier Marie-Claude Lavigne, attachée de presse du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), réfutant du coup la ligne tirée entre la loi 142 et le droit de grève des étudiants. «La loi 142 ne contraint pas les étudiants dans leur droit de s'associer et de manifester», a-t-elle ajouté.

Hier matin, lors d'une conférence de presse, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) avait exposé son profond désaccord avec un lien apparemment établi par certaines directions de collège entre, d'une part, les restrictions de la loi 142 (Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public) et, d'autre part, les intentions de moyens de pression exprimées par les associations étudiantes.

«Nous ne cautionnerons jamais les intentions des cégeps de museler les associations étudiantes pour les restreindre dans leur action», a indiqué Jérôme Charaoui, secrétaire à l'information de l'ASSE, qui avait eu vent de l'intention «d'au moins six cégeps» d'appliquer certaines dispositions de la loi 142 aux groupes étudiants alors qu'on la croyait plutôt conçue de toute pièce pour les salariés de l'État.

L'interprétation de certains collèges

Selon les échos rapportés hier, des collègues auraient informé les représentants de leurs associations étudiantes qu'ils avaient l'obligation, en vertu de la loi, de participer à divers comités et qu'un arrêt ou un ralentissement de ces activités entraîneraient sanction et réprimande. Faux!, a clairement répondu hier tant le cabinet du MELS que la Fédération des cégeps, qui a d'ailleurs expédié un rappel à tous ses collègues hier en évoquant les limites précises de la loi 142.

Un article de cette loi, l'article 29, pourrait toutefois englober les étudiants, ont convenu la Fédération des cégeps et le MELS. «Comme le stipule l'article 29, les étudiants ne pourraient pas entraver l'accès à un cégep, par exemple en montant des piquets de grève, dans le cadre d'une manifestation en soutien à un syndicat et dans le cadre d'une contestation de la loi 142», a affirmé Mme Lavigne, précisant que cette interprétation de la loi, cautionnée par le contentieux du MELS, est aussi celle du Conseil du trésor, auteur de ladite loi.

Un doute subsiste

Un flou juridique semble toutefois subsister en ce qui a trait à la portée réelle de l'article 28, qui stipule que «nul ne peut, par omission ou autrement, faire obstacle ou nuire de quelque manière à la reprise ou au maintien des services habituels d'un organisme public ou à l'exécution par les salariés de leur prestation de travail [...]». Une grève menée par les étudiants contre une possible hausse des frais afférents, par exemple, qui viderait donc en substance les salles de classe et empêcherait «la prestation de travail» des profs, pourrait-elle être retenue contre eux? Nul n'a pu répondre avec précision à cette question hier.

«Cette loi s'adresse à des employés du secteur public, à sa face même, c'est l'évidence!», s'est insurgé hier le président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Ronald Cameron. «Les directions de collège ne peuvent pas l'utiliser comme une menace.»

Inquiète, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) avait communiqué la semaine dernière avec le cabinet du ministre de l'Éducation, se faisant confirmer «que la loi ne touchait pas les étudiants», comme l'a expliqué hier Étienne Hudon-Gagnon, président de la FECQ, rassuré. La FECQ doit rencontrer la Fédération des cégeps à ce sujet cette semaine.

Le Devoir

Réseau de vendeurs de graines de marijuana par Internet démantelé

BRIAN MYLES

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a démantelé pour la toute première fois au Québec un réseau de vente de semences de marijuana opérant sur Internet, une rafle qui aurait pour effet de supprimer 42 millions de joints sur le marché noir.

Heaven's Stairway, une PME de sept employés, contrôlait six sites Internet, notamment hempqc.com, cannabisworld.com et eurohemp.com, à partir desquels la clientèle du Canada, des États-Unis du Royaume-Uni et d'autres pays dans le monde pouvait acheter des semences de cannabis. Il suffisait d'achever un mandat-poste, de laisser une adresse de retour et d'attendre, bien sagement.

Le réseau dirigé par Richard Hratch Baghdadian pouvait répondre à une trentaine de demandes par jour. Chaque commande se chiffrait en moyenne à 100 \$. La GRC n'a pas voulu divulguer le chiffre d'affaires de l'entreprise, car elle n'a pas encore complété l'analyse de la preuve. Un calcul sommaire permet cependant d'évaluer les ventes à plus de 750 000 \$ par année.

Un appartement de la rue Marsan, à Cartierville, servait de local de travail au petit réseau. Les policiers

ont saisi lors d'une série de perquisitions 200 000 semences, 183 362 \$US, 14 000 \$CAN, trois lingots d'or d'une valeur totale de 120 000 \$, 22 ordinateurs, une moto Harley-Davidson et une voiture sport. Selon la GRC, les 200 000 semences auraient pu alimenter 500 serres hydroponiques de 400 plantes chacune, pour le fameux potentiel de 42 millions de joints.

Le réseau était actif depuis 1997 au moins, mais il n'a pas attiré l'attention des enquêteurs avant l'année 2004, alors que les douaniers de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau ont découvert des milliers de semences dans un colis en provenance des Pays-Bas. Les enquêteurs de la GRC ont laissé filer le paquet sans en perdre la trace pour autant. Les opérations de surveillance des boîtes postales utilisées par Heaven's Stairway ont permis aux enquêteurs de remonter la filière jusqu'à Baghdadian et ses présumés complices.

Des liens étroits unissent les sept personnes accusées de complot, de trafic et d'importation/exportation de drogue dans cette affaire. Richard Hratch Baghdadian aurait été assisté de son épouse, Natalie Baghdadian. Deux autres accusés, Geoffrey Chan et Maria Cristina Civitillo, forment aussi un couple. Les trois autres accusés sont Manuel Bento Fernandes, Christopher Almond et Teresa Rodrigues. À l'exception

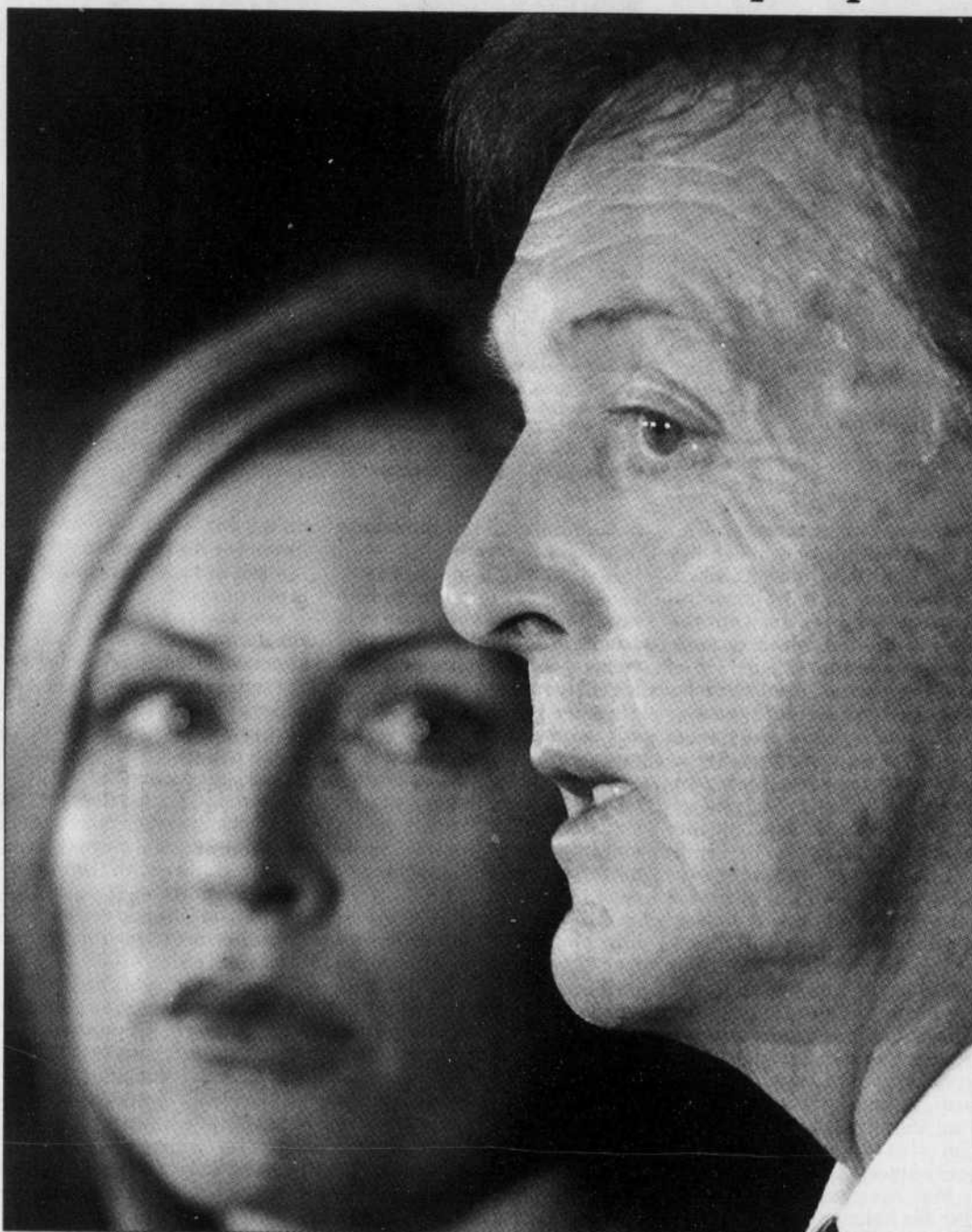
de Rodrigues, ils ont subi leur enquête caution au début du mois. Richard Hratch Baghdadian et Geoffrey Chan ont été libérés sous caution. Les quatre autres restent en détention préventive dans l'attente de leur procès.

En vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS), les semences de marijuana sont considérées comme de la drogue, sauf si les graines sont stériles. Pour le savoir, le moyen le plus simple dont disposent les policiers est de faire pousser les plants. Cette méthode fastidieuse pourrait s'avérer superflue dans le cas de Heaven's Stairway. Les sites Internet de l'entreprise débordaient de renseignements sur l'art de cultiver le pot sans attirer l'attention des policiers.

La GRC ne s'intéressait guère aux entreprises spécialisées dans les semences de marijuana, qui ont brassé des affaires en or en toute impunité pendant de nombreuses années. La donne a changé en 2004, avec la formation d'une nouvelle équipe d'enquête sur la culture de la marijuana. Elle a pour but de supprimer l'offre à la clientèle et de détruire l'infrastructure de production des réseaux criminels.

Le Devoir

Les McCartney au secours des phoques



SHANNON STAPLETON REUTERS

PAUL ET HEATHER McCartney se rendront dans les Maritimes cette semaine pour observer des blanchons avant que ne s'ouvre la chasse annuelle aux phoques. L'ancien Beatle et sa femme, qui sont des défenseurs des droits des animaux depuis longtemps, seront sur place demain et vendredi pour souligner le travail de deux groupes environnementalistes opposés à la chasse aux phoques. Selon Rebecca Aldworth, de la Société américaine pour la protection des animaux, la visite de Paul et Heather McCartney attirera l'attention des médias sur ce qu'elle qualifie de massacre cruel et inutile. Paul McCartney et sa femme ne sont pas les premières célébrités à s'opposer à la chasse aux phoques. L'an dernier, l'acteur Richard Dean Anderson s'est joint au mouvement, mais Brigitte Bardot reste probablement la plus connue. Mme Aldworth a ajouté que la vedette et son épouse espèrent pouvoir parler au premier ministre Stephen Harper pour lui demander de mettre un terme à cette chasse annuelle.

Convoi canadien attaqué à Kandahar

Kandahar — Des rebelles ont fait exploser une bombe, lancé une grenade et déclenché une fusillade contre un convoi canadien, hier soir, lors d'une embuscade sur une portion achalandée d'autoroute à Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan.

Les Canadiens ont riposté par des tirs de mitrailleuses et de fusils d'assaut avant de quitter l'endroit à vive allure. Aucun des soldats canadiens n'a été blessé, ont fait savoir des porte-parole militaires.

L'attentat est survenu alors qu'un convoi de huit véhicules, comprenant des jeeps et des blindés, se déplaçait entre un camp canadien à Kandahar et une base militaire dirigée par les forces américaines à l'aéroport de Kandahar, où sont stationnées la plupart des troupes canadiennes.

Le convoi se trouvait à environ cinq kilomètres de sa destination quand la déflagration a eu lieu, à une vingtaine de mètres devant le véhicule de tête, sur un segment d'autoroute considéré comme particulièrement dangereux. Dans les minutes qui ont suivi, les forces rebelles lançaient au moins une grenade et commençaient à tirer sur le convoi.

Tous les véhicules canadiens sont maintenant en sécurité à l'aéroport de Kandahar, a fait savoir le lieutenant Mark MacIntyre, porte-parole des Forces armées canadiennes. Des troupes de l'Armée nationale afghane se sont rendues sur les lieux de l'incident par la suite.

L'attaque n'est que le plus récent des incidents impliquant les troupes canadiennes en Afghanistan. Samedi soir, des grenades avaient été lancées contre un autre convoi canadien; un soldat a été légèrement blessé. Une bombe non explosée a ensuite été retrouvée sur les lieux de l'attaque.

Drapeau afghan

Par ailleurs, l'unifolié a été abaissé aux installations militaires canadiennes en Afghanistan pour être remplacé par les couleurs du drapeau afghan, afin de respecter la culture et les traditions du pays.

Les commandants américains de l'opération alliée «Enduring Freedom» ont demandé aux troupes de la coalition multinationale d'abaisser leurs drapeaux respectifs pour hisser l'emblème national de l'Afghanistan, afin de rehausser l'image du gouvernement afghan. Le Canada a décidé de se plier à cette demande.

«Ce n'est pas le Canada ici, c'est la République islamique d'Afghanistan», a déclaré le brigadier-général canadien David Fraser, chef des troupes multinationales basées à Kandahar. Derrière les efforts de la communauté internationale pour pacifier l'Afghanistan, il y a une seule équipe, et ce n'est que normal qu'elle soit unie derrière un seul drapeau, a dit le général Fraser.

Depuis hier, c'est le général Fraser qui commande dans le sud du pays, outre les quelque 2200 militaires canadiens, les soldats provenant des Pays-Bas, des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Presse canadienne

EN BREF

Plainte des juristes de l'État devant le Bureau international du travail

L'Association des juristes de l'État a déposé hier une plainte

devant le Bureau international du travail (BIT) au sujet de la loi spéciale du gouvernement Charest. La loi a eu pour effet de geler les conditions de travail de ces avocats jusqu'en 2010, alors que les négociations n'avaient même pas commencé. Selon les juristes de l'État, le procédé viole leur droit à la négociation et leur droit à la grève. La manœuvre du gouvernement s'inscrit dans une longue tradition de violation des libertés syndicales dans la fonction publique, estime le regroupement de 850 juristes. Les condi-

tions de travail des employés de l'État ont été décrétées par le gouvernement pendant dix des quinze dernières années, selon le calcul de l'association. Les juristes de l'État ont promis, tout comme les procureurs de la Couronne, une contestation sur tous les fronts de la loi 43. Les juristes ont déjà intenté récemment deux recours devant la Commission des relations du travail et la Cour supérieure pour faire invalider la loi, et les procureurs s'apprêtent à les imiter dans les prochains jours. — Le Devoir

LE NUMÉRO DE FÉVRIER EST MAINTENANT DISPONIBLE

L'Action NATIONALE

Notre lutte est nationale
- Robert LaplanteLe message de la Francophonie
- Jean-Marc LégerLe Québec sous l'Empire: comment se défait le syndrome de Stockholm
- Romain GaudreaultLa montagne a bougé!
- Maxime Pedneaud-JobinLa défaite des beaux esprits
- Carl BergeronCitoyenneté et identité
- Richard GervaisPourquoi on ne peut faire naître un pays par une élection
- Denis MonièreSanté: Pour un développement durable
- Michel Garcia Richard GervaisL'homme fini et la génération
- Argument

- Dave Anctil

Lire les essais

Vous pouvez vous procurer ce numéro (105) au 1215, rue de la Visitation, bureau 101 (métro Beaudry).

Pour vous abonner à L'Action nationale (60\$/10 numéros), vous pouvez nous appeler au (514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533, nous contacter par courriel, revue@action-nationale.qc.ca, ou utiliser le paiement sécurisé sur notre site: www.action-nationale.qc.ca

UNE ENVELOPPE TRADITIONNELLE...



TECHNOLOFT

LE CONCEPT:
- Mezzanines
- Espaces sur mesure
- Matériaux high tech
- Fenestration immense
- Lofts entièrement neufs
- Plafonds 18pi.
- Espaces de 800 à 1300p²www.technoloft.com
(514) 287-0707Apploft
CONDOS

... UN AMÉNAGEMENT EXTRAVAGANT.

La cyberPME et la gestion du risque

Louise MARTEL, M.Sc.

Michel VÉZINA, M.Sc., D.Sc.

Performance financière
LA CYBERPME ET LA GESTION DU RISQUE

Ce livre propose aux praticiens de la comptabilité qui œuvrent dans les organisations, une réflexion assez large sur l'environnement technologique.

256 pages - 19,95 \$

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications

ACTUALITÉS



Les cols bleus ont tenté de convaincre le Conseil des services essentiels que la manifestation de la semaine dernière ne pouvait être assimilée à une grève illégale.

Conseil des services essentiels

Les cols bleus se défendent d'avoir organisé une grève illégale

JEANNE CORRIVEAU

Pendant que, dans un hôtel de l'est de la métropole, la Ville de Montréal entreprenait des négociations avec ses cols bleus, des représentants des deux parties se sont retrouvés hier matin devant le Conseil des services essentiels (CSE) pour discuter de la manifestation de la semaine dernière. Le syndicat a tenté de convaincre les commissaires du CSE qu'il ne s'agissait pas d'un débrayage illégal comme le prétend la Ville.

Des directeurs syndicaux ont défilé devant les commissaires pour dire que certains des cols bleus qui avaient pris part à la manifestation du 21 février n'étaient pas en fonction ce matin-là alors que d'autres bénéficiaient d'un congé sans solde de leur contre-maitre. Jean-Paul Lahaie, directeur syndical à la division du matériel roulant, a indiqué qu'il tenait cette assurance des délégués syndicaux mais qu'il n'avait pas pu mener lui-même une enquête à ce sujet.

L'embarquement des cols bleus dans les autobus nolisés par le syndicat le matin du 21 février semble s'être déroulé dans un climat d'improvisation. Le représentant syndical des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Claude

Sauvé, a confié qu'il avait dû inciter six employés affectés à l'épandage d'abrasifs à demeurer à leur travail compte tenu des conditions météorologiques ce jour-là, mais il n'a pas été en mesure de préciser combien de cols bleus étaient montés à bord des deux autobus mis à la disposition des employés pour se rendre à la manifestation.

Les informations fournies par les témoins de la partie syndicale comportaient de nombreuses imprécisions, mais le syndicat a fait valoir qu'il avait manqué de temps et de moyens pour préparer sa défense.

La Ville de Montréal a contesté la version des faits présentée par le syndicat. Elle est plutôt d'avis que la manifestation constituait un débrayage illégal. Elle a même revu à la hausse le nombre de syndiqués qui ont quitté leur travail sans l'accord de leur employeur pour se rendre au lieu de ralliement, l'établissant maintenant à 1601 cols bleus sur les 2583 syndiqués assignés au travail ce matin-là à l'échelle de la Ville.

Elle a également refait témoigner des chefs de division des travaux publics et des parcs de plusieurs arrondissements qui ont affirmé que plusieurs cols bleus s'étaient déclarés malades afin de quitter le travail mais qu'aucun congé sans solde n'avait été accor-

dé pour permettre aux syndiqués de participer à la manifestation.

La Ville estime que la manifestation de la semaine dernière fait partie d'un plan d'action mis en avant par le syndicat à la suite du récent refus de la Cour d'appel d'annuler la convention collective imposée par un arbitre. Elle a d'ailleurs évoqué l'invitation distribuée aux cols bleus par le président du syndicat, Michel Parent, qui précisait que toute perte salariale subie par les employés à la suite de la manifestation serait couverte par le fonds de défense du syndicat sur présentation du talon de paie.

La Ville souhaite que le CSE émette une ordonnance afin d'interdire tout débrayage illégal tant que le syndicat n'aura pas obtenu le droit de grève légal, ce qui ne pourrait être possible avant la fin du contrat, dont l'échéance est prévue pour le 31 août 2007. Les commissaires du CSE ont pris la cause en délibéré et pourraient rendre leur décision aujourd'hui, croit le représentant de la Ville, M^r François Beaubien.

Un climat beaucoup plus serein régnait à l'hôtel de l'est de la ville, où se tenait une première rencontre de négociation entre la Ville et le syndicat des cols bleus

pour «régler les irritants» de la sentence arbitrale de Gilles Lavoie. Il s'agissait du premier véritable dialogue à avoir lieu entre les deux parties depuis l'imposition de la convention collective il y a un an et demi. Les négociateurs ont convenu d'un calendrier de rencontres pour les prochaines semaines, mais ils n'ont pas commencé les discussions au sujet des éléments en litige qui portent notamment sur la répartition des heures supplémentaires, sur l'horaire de travail des surnuméraires et sur la signature des 16 lettres d'entente. «C'est évident que, si on se parle, on risque de trouver des solutions s'il y a de la bonne foi des deux côtés. Et je peux vous garantir que, de notre côté, il y a de la bonne foi», a indiqué Michel Fontaine, conseiller syndical à la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Il affirme que l'ouverture manifestée par le syndicat n'a rien à voir avec la campagne électorale engagée à la présidence du syndicat, mais qu'elle fait suite aux propos tenus vendredi dernier par le maire Gerald Tremblay, qui disait souhaiter une reprise du dialogue. Deux rencontres sont prévues la semaine prochaine, soit les 7 et 9 mars.

Le Devoir

Négociations à Notre-Dame-de-Lourdes

La direction du collège conseille aux parents d'aller ailleurs

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Après trois ans de négociation, les tensions sont toujours vives entre la direction et les enseignants du collège Notre-Dame-de-Lourdes, à Longueuil. En pleine période d'inscriptions pour l'année 2006-07, les parents ont reçu la semaine dernière une lettre du collège dans laquelle on affirme ne pas pouvoir garantir l'ouverture du collège l'an prochain.

«Le collège est actuellement dans l'impossibilité de garantir l'accueil des élèves pour la prochaine rentrée scolaire et se doit d'inviter les parents à la prudence en inscrivant leur enfant ailleurs en attendant un règlement éventuel», lit-on dans une lettre adressée aux parents la semaine dernière et diffusée sur le site Internet de ce collège privé de la Rive-Sud.

Cette allusion a fait craindre le pire au syndicat d'enseignants du collège, qui tente d'arriver à une entente avec la direction depuis maintenant trois ans, dont deux années en conciliation. La charge de travail de la cinquantaine d'enseignants et de professionnels semble être au cœur de ce litige qui, on s'en rappelle, a donné lieu à un lock-out de trois semaines l'an dernier.

Dans un bref communiqué émis en fin de journée hier, la direction du collège a toutefois rappelé les enseignants à la table de négociation, exprimant un souhait de discussion avant la mi-mars. «Le syndicat souhaitant ne pas revenir à la table de négociation avant le 14 mars, le conseil d'administration rappelle aux

parents des élèves d'être prudents et de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que leur jeune soit inscrit à un établissement scolaire pour l'an prochain», explique-t-on dans le communiqué, qui constituait hier la seule déclaration possible de la part du collège.

Si l'impossibilité d'arriver à un terrain d'entente inquiète le comité de parents, qui dit «ne pas saisir le fondement du conflit de travail à partir du peu d'information» dont il dispose, le syndicat, lui, a déposé la semaine dernière auprès de la Commission des relations de travail une plainte «de négociation de mauvaise foi», a indiqué hier Caroline Senneville, secrétaire générale de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Cette plainte doit être entendue le 7 mars.

«Le patron nous arrive avec de nouvelles demandes en cours de route et des clauses sur lesquelles nous croyons nous être entendus sont constamment ramenées», déplore Mme Senneville. «Nous déplorons que le collège ne cesse de laisser entendre qu'il devra fermer ses portes en faisant porter l'odieux de cette possibilité aux enseignants.»

L'offre globale déposée par la partie patronale début février a été rejetée à 70 % par les enseignants le 14 février dernier. Une mince majorité des enseignants présents ont toutefois accepté une clause sur les tâches connexes lors d'un vote distinct, ce que la direction a reçu comme une acceptation de «toutes les questions relatives à la tâche des enseignants».

Le Devoir

UNE ENVELOPPE PATRIMONIALE...

CONTACTEZ-NOUS POUR VISITER

LE STE-HÉLÈNE, «Hôtel Particulier» 410, des Récollets

Condos disponibles pour habitation rapide :

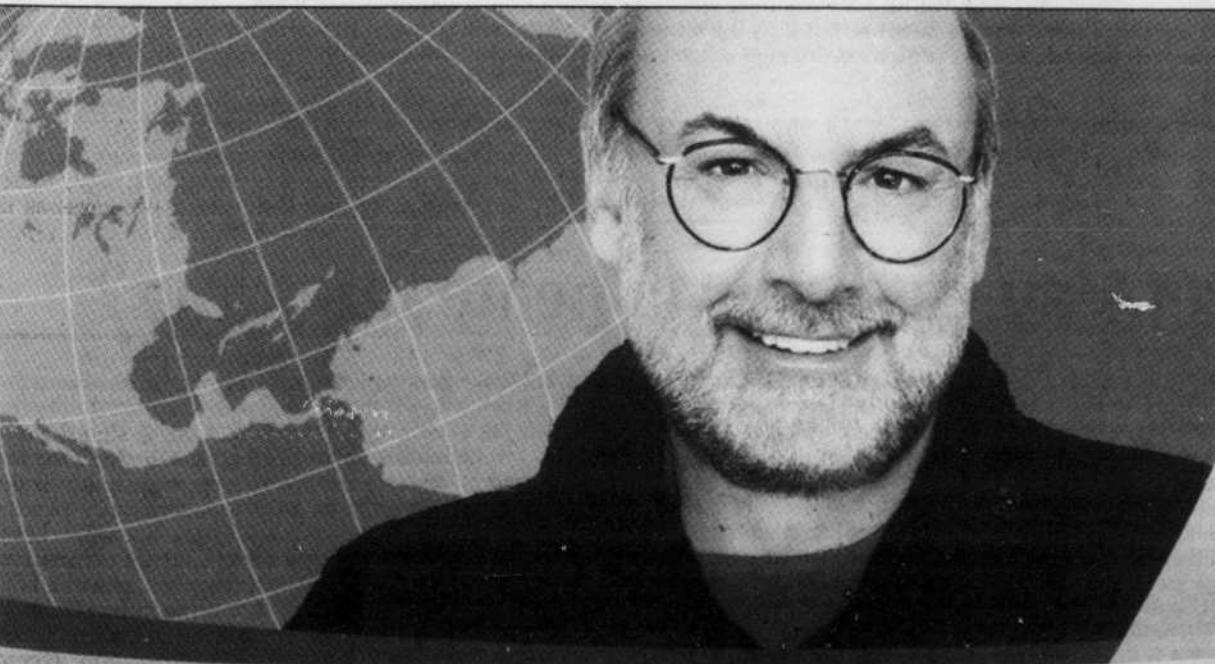
- Grand loft studio
- 1 chambre en façade, salle de bain et powder room
- 1 chambre en podium avec grand bureau
- Penthouse 3 chambres et terrasse privée sur le toit

Mise en nomination 2004 projet multifamilial de l'année, catégorie recyclage d'immeuble, garantie ACQ

www.apploft.com (514) 396-6480
Visites sur rendez-vous seulement

Apploft CONDOS

... UN INTÉRIEUR ÉPURÉ.



HOMIER-ROY 5 h

AUJOURD'HUI 8 h 35

Commission Gomery: le livre

Entrevue avec l'auteur
François Perreault

 **95,1** FM
PREMIÈRE CHAÎNE

É D I T O R I A L

Un cabinet tranquille

Renforcer l'équipe ministérielle était le mot clé du bref discours qu'a livré le premier ministre Jean Charest en procédant lundi à un «ajustement» de son cabinet. Mais avec le congédiement d'une deuxième forte tête en un an, le chef du gouvernement n'aura atteint cet objectif que bien partiellement.

Personne ne disputera le fait qu'il aurait été temps, à 12 ou 18 mois de la fin du mandat reçu par les libéraux en avril 2003, de porter un grand coup pour renforcer le gouvernement Charest, question de réveiller des ministres assoupis après trois ans aux mêmes fonctions, de renvoyer sur les banquettes arrière les collègues en fin de carrière et d'accorder quelques promotions aux députés les plus prometteurs. La recette est classique. En remaniant en profondeur son équipe maintenant, Jean Charest aurait donné à ses ministres suffisamment de temps pour arriver à la veille du scrutin avec un bouquet de réalisations.

Ce grand coup de barre qu'on attendait n'est donc pas venu, M. Charest préférant jouer de prudence plutôt que d'audace, ce que traduit bien le mot «ajustement» qu'il a choisi pour qualifier les retouches faites au cabinet. Il colmate quelques brèches, dont la plus évidente se trouvait du côté de l'économie.

En faisant entrer Raymond Bachand au conseil des ministres, le premier ministre corrige une erreur grave qu'il avait commise il y a un an en nommant Claude Bécharde ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Celui-ci n'avait ni la compétence ni la crédibilité nécessaires pour exercer cette fonction, comme l'illustre l'ersatz de stratégie économique qu'il avait rédigé l'automne dernier. L'ancien président du Fonds de solidarité, qui a tout ce qui manquait à M. Bécharde, apportera à ce poste une vision du développement économique qui sera salutaire au gouvernement, à la condition qu'on lui donne les moyens de ses ambitions.

Bon soldat, M. Bécharde se retrouve au ministère du Développement durable, où on attend de lui qu'il soit, selon le mot de M. Charest, «rassembleur», ce qu'on pourrait traduire par «conciliant». Visiblement, le titulaire précédent de ce ministère, Thomas Mulcair, ne l'était pas. Ceux qui le connaissent savent que cela n'est sur tout dans sa nature et qu'il avait choisi d'accorder plus d'importance au mot «durable» qu'au mot «développement» dans le nom de son ministère. En bon empêcheur de danser en rond, M. Mulcair retardait le cheminement de plusieurs projets de développement économique, ce qui ne plaisait pas à plusieurs membres du conseil des ministres et au premier ministre lui-même.

On peut croire que M. Charest avait conclu que la présence de M. Mulcair au ministère du Développement durable constituait une autre erreur qu'il lui fallait corriger. Survenant après celui d'Yves Séguin, il y a un an, son congédiement laisse croire que le premier ministre n'aime pas les fortes têtes qui s'opposent, contestent et défendent des points de vue qui ne sont pas majoritaires au sein du conseil des ministres, qu'il veut tranquille. Plutôt que de chercher à canaliser l'énergie et la fougue de collègues un peu trop dérangeants, il préfère les mettre de côté et miser sur des personnes sûres.

Avec ce non-remaniement, le fonctionnement du gouvernement se trouvera renforcé dans la mesure où l'objectif que recherchait M. Charest était de donner plus de cohésion à son équipe. Par contre, à force d'en chasser des personnalités fortes, son conseil des ministres perd en valeur et en dynamisme. Le message qu'il envoie à ceux qui sont ministres ou qui veulent le devenir est qu'il faut être sage et ne pas dévier de la ligne officielle. À moyen et long terme, il affaiblit son gouvernement plus qu'il ne le renforce.

bdescoteaux@ledevoir.ca

23 % d'ici trois ans ?

Après avoir accordé une hausse raisonnable de 1,2 % des tarifs d'électricité l'an dernier, la Régie de l'énergie a surpris bien des gens hier en donnant son aval à une nouvelle hausse de 5,3 % à partir du mois prochain. Ce faisant, la Régie accepte l'argumentation d'Hydro-Québec selon laquelle la forte demande d'électricité fera grimper ses coûts d'approvisionnement de 5,3 % cette année et probablement de 12,2 % l'an prochain et de 5,8 % l'année suivante.

Hydro-Québec a maintenant défoncé le plafond de 165 TWh d'électricité dite patrimoniale que la loi l'oblige à vendre à un prix très bas. Elle doit donc désormais vendre les quantités supplémentaires qu'on lui demande et qu'elle achète aux États-Unis ou qui proviennent d'équipements récents, les éoliennes par exemple, beaucoup plus coûteuses à faire fonctionner que les centrales hydroélectriques construites il y a 30 ans.

Rappelons-nous que les tarifs avaient été gelés pendant cinq ans par le gouvernement précédent, un choix politique stupide qui explique largement l'effet de choc de la décision d'hier. C'est d'ailleurs à cause de deux autres décisions tout aussi désolantes du même gouvernement que nous nous dirigeons vers une crise. La première porte sur la construction de nouvelles alumineries; la seconde est la division d'Hydro-Québec en trois filiales indépendantes, ce qui empêche de fixer les tarifs en fonction des résultats du groupe.

A cause du gel des tarifs entre 1999 et 2004, les consommateurs d'électricité profitent toujours de tarifs avantageux comparativement aux consommateurs de mazout ou de gaz. Compte tenu de l'inflation, l'électricité coûte aujourd'hui 11 % de moins qu'il y a sept ans! Mais geler de nouveaux tarifs en demandant à Québec de renoncer aux profits d'Hydro-Québec équivaldrait à subventionner ceux qui se chauffent à l'électricité avec les impôts des autres. Cela serait inéquitable et inciterait encore plus de gens à choisir l'électricité pour chauffer leur maison alors que cette forme d'énergie nous coûte de plus en plus cher à produire.

En augmentant les tarifs de 5,3 % cette année et peut-être de plus du double l'an prochain, la Régie rejette du même coup la proposition d'Hydro-Québec qui visait à étaler les hausses sur une période de huit ans, à raison de 3 % par année. Cela aurait permis d'éviter le choc tarifaire prévu d'ici 2011, mais au coût de 800 millions supplémentaires en frais d'intérêt qui auraient de toute façon été refilés aux consommateurs. La décision de refuser un tel étalement est rationnelle. Elle prouve de plus que la Régie est indépendante du gouvernement.

Cela étant, une question vient à l'esprit: quel stratagème utilisera le gouvernement Charest d'ici février 2007 pour empêcher Hydro et la Régie de lui jeter une augmentation de 12,2 % dans les pattes à quelques mois des élections?

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Et la dette fédérale, elle ?

On parle beaucoup de la dette nationale du Québec ces temps-ci, mais on oublie que la dette fédérale du Québec est encore plus lourde.

Si la dette du Québec s'élève à 117 milliards, la dette fédérale s'élève à 500 milliards, donc 125 milliards pour le Québec. En 1993, la dette fédérale s'élevait à 600 milliards, donc la dette fédérale du Québec était de 150 milliards. Le fédéral a réussi à réduire sa dette en pillant la caisse de l'assurance-emploi et en coupant dans la santé et ailleurs. L'énormité de la dette fédérale est en grande partie attribuable à des gaspillages éhontés comme les programmes des ressources humaines, des armes à feu, des commandites et des contrats de l'armée. De plus, à l'heure actuelle, la dette fédérale représente 46 % du PIB alors que celle du Québec ne s'élève qu'à 37 % du PIB. C'est donc dire que le fédéral nous a toujours plus endettés que nous nous endettons nous-mêmes. La péréquation a été sans cesse annulée par l'endettement fédéral.

Il faut préciser que la dette fédérale de 500 milliards ne représente que ce qu'on appelle la mauvaise dette, celle qui ne porte pas sur des hypothèques par exemple. La mauvaise dette du Québec n'est que de 86 milliards, ce qui signifie que notre dette fédérale est encore plus lourde qu'on le pense comparativement à celle du Québec.

Si, bon an, mal an, les contribuables du Québec paient 7,7 milliards en intérêts seulement sur la dette du Québec, il faut dire qu'ils paient encore plus d'intérêts sur leur dette fédérale. Que le Québec reste au Canada ou en sorte, nous devons payer cette det-

te de toute façon. En fait, si un Québec indépendant négociait sa vraie dette fédérale à 18 %, l'indépendance nous épargnerait plusieurs milliards en dettes et en intérêts.

Cette mise au point faite, il n'en reste pas moins que le Canada et le Québec doivent payer leurs dettes le plus vite possible.

Normand Rousseau
Gatineau, le 25 février 2006

Une Église pour l'homme

Le texte de 19 prêtres de différents diocèses du Québec arrive à point nommé pour secouer une Église endormie dans le confort de ses certitudes trop faciles. Touchant les différentes avenues et les différents chemins que l'hérédité et les pulsions normales du cœur humain (Dieu n'a-t-il pas créé le monde à son image et à sa ressemblance?) empruntent dans ce mystère insondable qui a fait de nous ce que nous sommes, qui peut se permettre de condamner un comportement vécu dans le respect et la dignité?

Si quelque Église que ce soit ne respecte pas le mystère souvent insondable de chaque destin humain, ne se condamne-t-elle pas elle-même à voir ses fidèles l'abandonner peu à peu? Cette Église se met elle-même en contradiction avec les paroles les plus porteuses d'espoir du message évangélique. Comment se fait-il d'ailleurs que les hauts dirigeants de l'Église-institution autorisent ses fidèles à s'incliner très bas devant eux jusqu'à s'agenouiller et à baiser la main tendue? Il est pourtant écrit: «Je ne suis pas venu pour être servi mais pour servir.» Comment se fait-il qu'il y ait une telle distance entre les dogmes et les lois de l'Église de

Rome et la lutte de tant de communautés humaines pour s'élever à la hauteur du respect de chaque destinée humaine? Qui peut prétendre posséder la vérité, toute la vérité?

L'Évangile rejette le confort et la possession de certitudes trop faciles et invite constamment au partage de l'amour. L'Évangile se refuse aussi à codifier les différents visages de l'amour.

Jacques Léger
Morin-Heights, le 26 février 2006

À propos de l'émission Contact

Je souhaite faire quelques réflexions à la suite de la parution de l'article de Paul Cauchon, «Cotes d'écoute en chute libre pour Contact», dans *Le Devoir* du 25 février 2006. Pourtant, ce sont des entrevues très intéressantes animées par Stéphane Bureau. On ressort enrichi, stimulé et comblé d'émissions comme celle-là. Devrons-nous encore une fois faire notre deuil d'une émission de qualité au prétexte qu'elle n'est pas rentable?

La télévision publique doit-elle entrer en compétition avec les chaînes privées? Faut-il plaire au plus grand nombre dans l'espoir d'atteindre la cote d'écoute nécessaire pour attirer les annonceurs? Il me semble qu'au contraire, la télévision publique subventionnée à même nos taxes n'a pas à se soumettre à la tyrannie des cotes d'écoute. Autrement, nous risquons de perdre chez nous la dernière voix qui parle de culture.

Je suggère que Télé-Québec réserve à tout le moins une plage horaire pour des émissions de qualité mais potentiellement «non rentables» telle *Contact*.

Hélène Bruderlein
Montréal, le 25 février 2006

LIBRE OPINION

Parenteau est-il sur la pente du crime ?

JACQUES KEABLE
Montréal

À au moins, que ça se sache: à quelques mois d'intervalle, à partir des mêmes critères, le même ombudsman de la Société Radio-Canada (SRC), Renaud Gilbert, défend puis condamne François Parenteau, supputant même au passage l'hypothèse voulant que l'humoriste ait pu inciter à la violence et au crime... Il faut le faire! Les censeurs et les ennemis de la liberté d'expression ne sont pas tous des islamistes!

Dans un premier temps (rapport 2004-05 sur le site Internet de Radio-Canada), l'ombudsman Renaud Gilbert envoit paître un plaignant mécontent de la satire que Parenteau fait du sombre dossier des commandites. Il écrit: «La chronique est un genre qui permet à son auteur l'expression d'une pensée personnelle, et il faut situer les propos de M. Parenteau en ce contexte, soit celui d'une programmation riche et variée.»

M. Gilbert sort ensuite les violoncelles: «Dans une société démocratique, la liberté de presse et la liberté de création sont des valeurs qui priment sur la qualité ou le bon goût des œuvres qui en découlent. La loi entérine ce principe.» Et vlan. Le plaignant n'a plus qu'à aller se rhabiller. Bravo!

Changement de cap

Quelques mois plus tard, toutefois, la direction vire capot. Elle estime désormais que Parenteau se fait trop éditorialiste et pamphlétaire et, à la mi-décembre dernier, elle le sacre dehors. Quelques centaines d'auditeurs réagissent aussitôt et réclament que les... trois ou quatre minutes hebdomadaires de Parenteau

leur soient rendues, tant à eux qu'à lui, et réclament de l'ombudsman qu'il se penche sur cette décision radicale des patrons. Ce qu'il fait *subito presto* et à la vitesse grand V.

Un record de célérité, semble-t-il, puisque, dès le 6 février, il rend — discrètement — son verdict: la direction, écrit-il, a raison. Il n'y a ici aucune censure et, de toute manière, la SRC a parfaitement le droit de sacrer Parenteau à la porte. Plainte rejetée.

Tiens donc! Comment donc peut-il avoir lui aussi viré capot si vite? Suivez le guide. D'abord, toutes voiles dehors, l'ombudsman vogue sur la mer des grands principes, ce dont Radio-Canada dispose opportunément à la pochetée: équilibre, diversité, équité, objectivité, etc.

Il passe ensuite à l'attaque frontale: après tout, écrit l'ombudsman Gilbert, l'antenne n'appartient quand même pas à l'humoriste. Il écrit ceci: «M. Parenteau a pu s'exprimer régulièrement sur les ondes de Radio-Canada pendant huit ans: c'est un privilège dont il a joui et dont bien peu de francophones ont joui. Il faut souhaiter que la direction, dans le respect des critères de diversité et d'équilibre, fasse partager ce privilège au plus grand nombre: citoyens, experts, humoristes.»

Ouf! Petit conseil en passant: si j'étais Jacques Languirand, Francine Grimaldi, Richard Garneau, Bernard Derome ou quelques autres, tous des francophones qui comptent un peu plus de... huit ans au micro, je me tiendrais le grain fin.

On ne rit plus

Ce curieux argument était formulé, un gros chat méchant sort du sac. Terrifiant. Sournos. Sérieux comme un pape (il n'est

pas humoriste, lui), l'ombudsman avance une hypothèse stupéfiante et effrayante: Parenteau se serait peut-être laissé aller, un jour, sur les ondes publiques, à de l'«incitation à la violence», voire à un «encouragement à commettre un acte criminel». Hein?

On se pince pour être bien sûr d'être éveillé et d'avoir bien lu. On relit: c'est bel et bien ce qui est écrit. Il y a ici des odeurs d'al-Qaïda dont Parenteau serait, qui sait, une cellule dormante. Oh là, on ne rit plus!

Alors? Comment ne pas voir qu'on nage ici en pleine déraison et que cet ombudsman écrit décidément n'importe quoi? Tout pour justifier le plus banal et le plus mesquin des arbitrages et pour cautionner la direction frioleuse de la SRC qui, d'un côté, tolère sans mot dire, sur ses ondes télévisées, de grossières insanités mais n'a pas, d'un autre côté, le courage élémentaire, primaire, de supporter trois petites minutes par semaine de satire politique à la radio.

Par ce jugement, l'ombudsman, en suivant religieusement les orniers creusés par la direction de la SRC, discrédite sa fonction. En jouant des sophismes les plus fumeux, il en arrive à justifier la censure au nom de la liberté d'expression dont il faut bien constater que, par les temps qui courent, les sépulchres blanchis sont aux barricades. Y compris sur les ondes de la SRC.

La vérité est toute simple et désolante: Parenteau esquissait une vision du monde qui déplaçait aux bonzes de la SRC et peut-être à d'autres ailleurs. On l'a banni des ondes. Un point, c'est tout, ne cherchons pas plus loin. Et, ce qui est peut-être plus décourageant, aucune colonne du temple n'en a tremblé. «C'est ça qui est ça!» Au suivant!

IDÉES

Le Canada en Afghanistan

Du maintien de la paix à la zone de guerre

CHARLES LÉTOURNEAU
JUSTIN MASSIE

Chercheurs à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes de l'Université du Québec à Montréal et associés au Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix de l'Université de Montréal



ADRES LATRIF REUTERS

Alors que les Forces canadiennes avaient jusqu'à présent le mandat de patrouiller les rues de Kaboul afin d'éviter tout débordement, elles ont maintenant le feu vert pour prendre le contrôle d'une très grande province de l'Afghanistan, Kandahar.

ploiement des Forces canadiennes dans ce pays. Cette proportion augmente à 76 % si on isole l'opinion publique québécoise.

Cette réticence manifeste des Canadiens explique peut-être pourquoi les autorités politiques ne tiennent pas mordicus à expliquer à la population ce que leurs militaires font concrètement à Kandahar. Les Canadiens montrent ainsi clairement leur persistance à préférer l'engagement du Canada dans des opérations de paix traditionnelles plutôt que dans des interventions plus musclées.

Rien de nouveau

Même si le gouvernement conservateur de Stephen Harper est jugé plus favorable aux politiques américaines, il est primordial de souligner que la par-

ticipation du Canada aux opérations unilatérales des États-Unis en Afghanistan ne provient pas de son gouvernement. C'est à Paul Martin que revient la décision de déployer plus de 2200 soldats canadiens aux côtés des troupes américaines. Le gouvernement Harper ne fait donc que poursuivre la stratégie des libéraux lorsqu'il affirme qu'il engagera encore plus le Canada dans la lutte contre le terrorisme.

En prenant le contrôle d'une grande province de l'Afghanistan, le Canada poursuit donc sa stratégie post-11 septembre 2001 de lutte contre le terrorisme aux côtés des États-Unis. Rien de nouveau à ce titre, sauf peut-être, est-il à espérer, le courage de la part des conservateurs d'exprimer clairement à la population canadienne qu'il ne s'agit ni d'une nouvelle initiative de leur part ni d'une opération militaire traditionnelle pour le Canada.

Le Parti communiste du Canada et le droit à l'autodétermination

Une reconnaissance tardive

ROBERT COMEAU

Professeur associé à la chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec

JOËL BISAILLON

Candidat à la maîtrise en histoire à l'Université du Québec à Montréal

Quel ne fut pas notre étonnement de lire sous la plume d'Antonio Artuso, dans un article publié par *Le Devoir* sous la rubrique «Libre opinion» du mardi 13 février et intitulé «Une lutte à continuer», le passage suivant en ce qui concerne le Parti communiste du Canada: «Depuis sa fondation (1921), le PCC reconnaît le Québec en tant que nation et revendique le droit du Québec à l'autodétermination jusque et y compris la séparation.» Cette information est fautive. Regardons de plus près cette question pour y apporter une rectification.

En effet, le PCC a été fondé en 1921. Cependant, ce n'est qu'en 1929 que ce parti commence à s'intéresser sérieusement au recrutement des francophones du Québec. Même si les dirigeants affirment que les Canadiens français forment les masses les plus exploitées au Canada et souhaitent qu'ils forment le tiers de ses effectifs, cet objectif ne sera jamais atteint.

Durant les années de la Grande Dépression de la décennie 1930, dans les journaux du PCC, des articles nient même l'existence d'une nation canadienne-française. Un des auteurs s'appuie sur les critères de Staline définissant une nation (histoire, langue, territoire, vie économique, formation psychique) pour rejeter l'affirmation selon laquelle les Canadiens français forment une nation. Celui qui nie l'existence d'une nation canadienne-française est Fred Rose, un des principaux organisateurs du parti au Québec; il sera le seul député communiste élu au Parlement canadien pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Par ailleurs, le Parti communiste, dans son mémoire présenté en 1938 à la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (commission Rowell-Sirois) créée en 1937, préconise une centralisation accrue des pouvoirs du gouvernement fédéral et exige son intervention dans les champs de compétence des provinces. On est très loin du droit à l'autodétermination du Québec. Le PCC préconise même que toute législation à caractère social relève du gouvernement central sans reconnaissance du partage des responsabilités attribuées aux deux ordres de gouvernement.

L'importance de Stanley Ryerson

Toutefois, dès le milieu de la décennie 1930, un intellectuel au sein du PCC démontre une grande sensibilité à l'égard de la situation des Canadiens français: Stanley Bréhaut Ryerson. Il est considéré par le parti comme le spécialiste de la question nationale canadienne-française. En 1943, il publie un ouvrage, *French Canada - A Study in Canadian Democracy*, dans lequel il reconnaît le statut de nation au Canada français. C'est une première pour un membre du PCC.

En 1946, dans un article publié dans une revue communiste, Ryerson va même jusqu'à reconnaître le droit à l'autodétermination au Canada français, y compris le droit à la sécession.

Cependant, la direction du parti n'emboîte pas le pas à sa suite et ne reconnaît pas ce droit. Ryerson et d'autres militants communistes québécois feront des pressions à l'intérieur du parti pour que ce droit soit reconnu dans ses publications officielles.

En 1947, une crise éclate au sein de la section québécoise du PCC. Un groupe de communistes du Québec, dont les principaux leaders sont Henri Gagnon et Emery Samuel, sont expulsés du PCC pour cause de «déviation nationaliste» et pour avoir exprimé leur désaccord avec la politique du Parti communiste appuyant la bourgeoisie canadienne contre l'impérialisme américain. Ils sont aussi expulsés pour s'être opposés à la subordination du parti, au Québec, à la direction de Toronto et pour avoir accusé le PCC de négliger de reconnaître l'oppression du Québec et son droit à l'autodétermination. Cette scission mettait au jour des divergences au sujet, entre autres, des positions à adopter envers la question nationale au Québec et les relations fédérales-provinciales.

Lors de cette scission, Ryerson défendait la position du comité central contre Henri Gagnon, qui accusait la direction du parti de fermer les yeux sur le problème national lui-même et de ne pas reconnaître les droits politiques des Canadiens français, dont le principal est le droit à l'autodétermination nationale. La crise de 1947 entraînera la défection d'un grand nombre de Canadiens français du parti au Québec.

Finalement, ce ne sera qu'en 1952 que le droit à l'autodétermination du Québec, y compris le droit à la sécession, sera explicitement reconnu dans un programme officiel du parti, soit cinq ans après l'éclatement de la section québécoise du Parti ouvrier progressiste, nouveau nom donné au PCC.

Par conséquent, cette reconnaissance advient plus de 30 ans après la fondation du PCC et environ une dizaine d'années après qu'un de ses membres dirigeants, l'intellectuel du parti Stanley Bréhaut Ryerson, eut reconnu le statut de nation au Canada français.

À la fin des années 60, Ryerson quittera le parti pour justifier son départ, parmi ses raisons évoquées, il y a justement cette non-reconnaissance de la question nationale du Québec. C'est ce qui expliquera l'appui qu'a donné Ryerson au Parti québécois au moment même où les groupes marxistes-léninistes reprenaient la position léniniste sur la question nationale.

Au sujet de la position de Lénine sur la question nationale, on doit ajouter que le droit à la sécession qui y est prévu est purement théorique: on donne souvent l'exemple du divorce qu'il faut éviter. Pour cela, on reconnaît d'un côté un droit théorique au divorce en répétant bien cependant qu'il faut tout faire pour empêcher l'application. C'est ce qui explique qu'il aura fallu l'éclatement de l'URSS, au début des années 90, et des fédérations communistes yougoslave et tchécoslovaque pour que de nouveaux États nationaux puissent parler en leur nom dans le concert des nations.

Les soldats canadiens ont officiellement pris le contrôle d'une province de l'Afghanistan vendredi dernier pour y diriger les forces antiterroristes. Ceci signifie que les Canadiens n'agissent plus sous mandat de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) de l'OTAN mais bel et bien aux côtés des Américains dans le cadre de l'opération Enduring Freedom. Si ce changement n'a pas eu beaucoup d'échos dans les médias — ni même pendant la campagne électorale —, ses conséquences sont néanmoins très importantes.

Alors que les Forces canadiennes avaient jusqu'à présent le mandat de patrouiller les rues de Kaboul afin d'éviter tout débordement, elles ont maintenant le feu vert pour prendre le contrôle d'une très grande province de l'Afghanistan, Kandahar. L'opération se déroule actuellement dans une zone beaucoup plus hostile que la précédente, et les militaires s'attendent à rencontrer davantage d'opposition qu'auparavant. En d'autres mots, les Forces canadiennes devront s'engager dans des missions plus dangereuses où elles feront la guerre et non du maintien de la paix.

Comme l'a souligné Bill Graham, ex-ministre de la Défense, les Forces canadiennes risquent de subir des pertes humaines plus élevées qu'à Kaboul. Les Canadiens doivent comprendre que les militaires ne sont pas déployés dans une opération traditionnelle de maintien de la paix (ces opérations étant généralement déployées sous mandat de l'ONU dans une zone tampon et avec l'accord des parties belligères) mais bien dans une zone de guerre où ils devront ouvrir le feu sur les insurgés.

Ne pas trop en parler

Il faut dire que les décideurs politiques ne font pas des pieds et des mains pour en informer la population puisque celle-ci préfère de beaucoup (dans une proportion de 87 %, selon un sondage Ipsos-Reid mené en octobre dernier) voir ses forces armées jouer un rôle de médiateur plutôt que de guerrier.

En plus d'être dangereuse, cette opération ne jouit pas d'un appui populaire aussi important que les missions antérieures des Forces canadiennes. Un sondage Strategic Counsel-CTV-Globe and Mail révélait vendredi que 62 % des Canadiens sont contre le dé-

Autisme: le «fléau silencieux» ne serait-il plus qu'une différence?

CATHERINE
DES RIVIÈRES-PIGEON

Professeure au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et mère d'un enfant autiste bénéficiant d'une intervention comportementale intensive (ICI)

NORMAND GIROUX

Psychologue, professeur associé au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal et grand-père d'un enfant autiste bénéficiant d'une ICI

Le lundi 20 février dernier, *Le Devoir* présentait une entrevue avec Michelle Dawson, une femme diagnostiquée autiste à 31 ans, devenue chercheuse en neurosciences après un cheminement tortueux et une pénible expérience de travail. Mme Dawson se dit engagée dans un combat pour «redonner l'humanité aux autistes». Si son exemple personnel est touchant et si son argumentaire sur la difficile acceptation des personnes hors normes est convaincant, ce récit n'est nullement représentatif de la réalité des personnes autistes, adultes ou enfants.

Malheureusement, l'autisme est un fléau, et ses conséquences sont dévastatrices. Que Mme Dawson ait eu la chance de connaître une évolution favorable, tant mieux pour elle, et c'est la preuve que son autisme est léger, mais ce serait un erreur de penser qu'un sort semblable est actuellement réservé à la majorité de ses congénères. Placée dans ce contexte, sa théorie de la «différence autistique» constitue une vision romancée d'une réalité extrêmement grave.

La pertinence de l'intervention

Ainsi, les propos de Mme Dawson véhiculent le dangereux message selon lequel il ne faut pas intervenir, de façon précoce et intensive, auprès des enfants autistes, qu'il ne faut surtout pas leur offrir la seule intervention dont l'efficacité, pour les aider à acquérir des comportements «normaux» ou «typiques», notamment l'usage de la parole, est scientifiquement démontrée.

Bien qu'il soit effectivement important de souligner les forces des enfants autistes, qui peuvent avoir une mémoire et des capacités visuelles et spatiales au-dessus de la moyenne, selon quelle logique et au nom de quel droit à la différence ne faudrait-il pas agir pour les aider à développer leurs autres capacités, comme celles de s'exprimer par la

parole, de décoder les émotions et de vivre une pleine expérience sociale?

Intervenir pour stimuler des enfants autistes ne signifie absolument pas «ne voir que les déficits» ou «tendre à effacer les différences humaines». Intervenir signifie au contraire avoir confiance en leur intelligence et les aider à acquérir ce qu'ils n'acquerraient pas spontanément, par exemple la capacité de communiquer et d'avoir de l'intérêt pour les autres. Il s'agit de les aider à s'ouvrir sur le monde dans l'espoir qu'ils aient un jour eux aussi, comme Michelle Dawson, la possibilité de parler de leur expérience, de faire partager ce qu'ils sont.

Les enfants autistes sont perçus comme des victimes par Mme Dawson et cette perception est rapportée dans l'article du *Devoir* puisqu'on y affirme qu'ils doivent «subir ce traitement destiné à les rendre typiques». Les parents et les thérapeutes sont quant à eux décrits comme des personnes «acharnées» qui souhaitent «bâtir une personne dans une coquille vide [en croyant] qu'il n'y a personne qui existe dans un autiste». L'image véhiculée ici n'est pas seulement totalement fautive mais révèle également le plus grand mépris pour les parents et les thérapeutes des enfants autistes.

Pas plus cruel que l'école

Le «traitement» dont il est question dans ce récit, c'est celui de l'intervention comportementale intensive (ICI). Mme Dawson n'a apparemment pas elle-même été, jeune, l'objet de cette thérapie et ne rapporte pas l'avoir pratiquée auprès d'enfants; cependant, elle semble prétendre en connaître la pertinence.

De plus, le compte rendu de ses démarches laisse croire qu'elle aurait infléchi la Cour suprême en 2004 en défaveur du traitement, ce qui est inexact. La cour n'a finalement statué que sur l'impossibilité, pour les tribunaux, d'imposer le traitement aux provinces à titre de traitement médical assuré.

L'intervention comportementale intensive est largement axée sur le jeu et vise à favoriser l'apprentissage, chez les enfants autistes, des habiletés sociales et de langage qu'ils ne développent pas spontanément. Comme elle vise à combler ces graves difficultés, cette intervention réussit en effet à permettre à certains enfants autistes de poursuivre une scolarité en milieu normalisé, tout comme les enfants «typiques».

Cette intervention précoce, basée sur l'apprentissage, n'est ni plus ni moins «cruelle» que l'école, fréquentée par des enfants de deux ans dans plusieurs

pays, notamment la France. Elle requiert une structure et demande des efforts aux enfants mais les récompense en les ouvrant à de nouvelles connaissances, en leur donnant des succès, en leur faisant découvrir leurs propres possibilités. Ces enfants s'épanouissent et sont ravis d'être enfin capables de s'exprimer et d'avoir de meilleurs outils pour comprendre les autres.

Les enfants autistes ont besoin d'une «école» pour apprendre à parler, comme les enfants «typiques» ont besoin d'une école pour apprendre à lire et à compter. L'intervention comportementale intensive est l'école de la première enfance pour les jeunes autistes. Quelle logique pourrait faire croire que pour «reconnaître que [les autistes] ont les mêmes droits et libertés que les autres», il faudrait leur nier le droit d'apprendre, par une stimulation délibérée, intensive et structurée, à parler, à socialiser, à interagir avec l'environnement dans un commerce mutuellement bénéfique?

Michelle Dawson se trompe. C'est le fait de ne pas intervenir, de ne pas aider les enfants autistes, qui est cruel. Une infime proportion d'entre eux deviendront peut-être comme elle, mais la grande majorité sera incapable de développer son potentiel et de mener la vie autonome et intéressante à laquelle nous aspirons tous, autistes ou pas.

Danger

Dans une société où il est de plus en plus difficile de justifier des dépenses publiques, le discours de Michelle Dawson peut être dévastateur eu égard au fait que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé, en 2003, en faveur de l'intervention comportementale intensive pour les enfants de deux à cinq ans atteints d'un trouble envahissant du développement. Et ce n'est pas elle qui en subira les conséquences: ce sont les enfants autistes, cette majorité silencieuse, qu'elle prétend représenter.

En effet, malgré son diagnostic, Mme Dawson n'a pas la légitimité de se poser, comme elle le fait, en porte-parole des personnes autistes, ni adultes, ni enfants. Car bien que Michelle Dawson parle au «nous» lorsqu'elle parle des personnes autistes, son parcours est, comme l'indique l'article, «tout à fait singulier».

Nous sommes pourtant d'accord sur un point: il faut demander aux autistes leur avis sur les interventions dont ils sont l'objet. Mais il faut le demander à tous les autistes, pas seulement à une autiste «atypique» qui fait la une d'un média. Pour tous les autres, il sera nécessaire, pour obtenir leur avis, de leur apprendre d'abord à communiquer. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claire-Andrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricatures); Diane Précaud (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (histoire et culture), Julie Carpenter (paysage), Paul Bennett (paysage, cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (justice), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Corbeil et Alec Castonguay (correspondants parlementaires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information politique: Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communisme); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Deroome, Rachel Rochford (éditrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christiane Goulet (directrice de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreault (coordonnateur à la promotion et à la vente), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

